



Nouvelle organisation en cas de COVID-19 confirmé dans une classe

publié le 03/05/2021

1 cas confirmé = 1 classe fermée

Descriptif :

Désormais, si dans une classe, un cas confirmé de COVID-19 était déclaré, ce serait alors la classe entière qui serait « fermée », c'est-à-dire que tous les élèves de cette classe seraient invités à rester à leur domicile, et qu'un plan de continuité pédagogique serait mis en place dans les meilleurs délais.

Cette rentrée du lundi 3 mai au collège de Lezay s'accompagne, comme partout dans notre Académie de conditions particulières d'organisation face à l'épidémie de COVID-19.

Désormais, si dans une classe, un cas confirmé de COVID-19 était déclaré, ce serait alors la classe entière qui serait « fermée », c'est-à-dire que tous les élèves de cette classe seraient invités à rester à leur domicile, et qu'un plan de continuité pédagogique serait mis en place dans les meilleurs délais. Les professeurs resteraient alors au collège en classe pour les autres élèves en présentiel. Aussi, les cours en distanciel ne seraient donc pas en direct ni en classe virtuelle.

Un test PCR devra être effectué à J7 et il faudra impérativement présenter le résultat négatif au collège pour valider son retour. Dans le cas de non-présentation, l'élève resterait en quarantaine 7 jours de plus. Pour les cas positifs, la durée de l'éviction sera plus longue et définie par l'ARS (10 jours au moins).

Nous vous transmettons des autorisations parentales à nous retourner rapidement au cas où une campagne de dépistage serait organisée au collège.

Cordialement,
La Direction